

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 mars 2012 à 19 h  
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement  
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

---

**CA12 30 03 0045**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 08

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie  
appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

**Mot d'ouverture de la mairesse**

**Madame la mairesse Chantal Rouleau** souhaite la bienvenue à ses collègues et aux citoyens présents. Elle tient à souligner deux éléments très importants pour l'arrondissement, qui touche d'une part, le développement social et la vie culturelle collective, et d'autre part, le développement urbain de Rivière-des-Prairies.

**Madame Rouleau** rappelle qu'en 2007, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs. Le but était alors de souligner la contribution historique des communautés noires à la société québécoise. Ce mois revêt une signification particulière à Rivière-des-Prairies, avec la présence d'une importante communauté haïtienne. Elle tient à souligner deux très belles initiatives qui ont été mises dans l'avant au cours des derniers jours. Un des événements s'est déroulé à l'école secondaire Jean-Grou le 22 février dernier, au cours duquel, la mairesse a eu la chance d'échanger avec plus de 300 jeunes sur la persévérance scolaire et l'intégration. Le lendemain, **madame Rouleau** a assisté à la diffusion du film documentaire « *Sak Pase* » réalisé par le prairivois, monsieur Roger Boisrond. Le documentaire, présenté en partenariat avec la maison de la culture et le Centre de la famille haïtienne de Rivière-des-Prairies, montre avec brio la contribution de la communauté haïtienne à la société québécoise. Elle félicite les organisateurs de ces deux activités.

En terminant, **Madame Rouleau** mentionne que les préparatifs vont bon train pour le début des travaux entourant le prolongement et le réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis vers l'est, travaux qui sont attendus depuis longtemps par les résidents de Rivière-des-Prairies. La mairesse précise qu'au cours des deux dernières années, un travail persistant a été effectué auprès de l'administration centrale

afin que ces travaux soient réalisés. L'Administration est heureuse d'annoncer que les préparatifs vont bon train et que la première phase des travaux commencera au cours des prochaines semaines, entre l'avenue Armand-Chaput et le boulevard Saint-Jean-Baptiste. La deuxième phase complétera le tronçon manquant entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la 71<sup>e</sup> Avenue et celle-ci débutera également en 2012. Enfin, la troisième phase, qui reconstruira la chaussée entre la 71<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Rivière-des-Prairies, sera normalement complétée en 2013. Il s'agit là d'investissements de plus de 20 millions, qui permettront de desservir la nouvelle gare de Rivière-des-Prairies et le nouveau terminus de la STM, mais aussi de développer un nouveau secteur commercial. Les résidents de ce secteur recevront toutes les informations concernant les travaux prochainement.

ADOPTÉ

10.01

---

**CA12 30 03 0046**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars 2012 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA12 30 03 0047**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Maria Calderone

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 7 février 2012 ainsi que le procès-verbal de correction du 13 février 2012.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Quinze citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :**

Commentaire concernant la prévention et la sécurité des personnes et des biens près de la propriété située au 8997, boulevard Gouin Est;

Requête visant l'ajout de signalisation sur la 15<sup>e</sup> Avenue et questionnement sur l'absence de trottoirs sur la rue Albert-Laberge, de la 15<sup>e</sup> Avenue jusqu'à la rue Élie-Beauregard;

Plusieurs commentaires favorables sur le projet résidentiel de 96 unités de condominiums projeté au 9199, boulevard Maurice-Duplessis;

Remarques sur les opérations de déneigement;

Commentaire sur la réglementation sur les animaux, plus particulièrement, sur la responsabilité des propriétaires d'un animal de compagnie;

Inquiétudes formulées par deux commerçants sur le Plan concept d'aménagement du boulevard Saint-Jean-Baptiste et les impacts sur les activités commerciales et demande que les commerçants soient consultés avant le début des travaux;

Commentaires sur le comportement des dirigeants des institutions scolaires;

Suivi de la requête portant sur le dépôt d'une pétition de 88 signatures, au conseil d'arrondissement du 7 juin 2011, concernant le déneigement sur l'avenue Armand-Chaput;

Suivi sur les travaux projetés sur la rue Charlotte-Tassé;

Demande sur l'implantation souhaitée d'un lien piétonnier reliant le projet résidentiel Le Valencia à la future Gare d'Anjou;

Demande concernant la nomination en vue de la permanence d'un col bleu auxiliaire;

Demande pour permettre, au feu de circulation, le virage en double pour tourner vers le sud sur la voie de service de l'autoroute 25 en provenance du boulevard Maurice-Duplessis, direction ouest;

Demande concernant le déplacement souhaité de poteaux d'Hydro-Québec vers l'arrière des propriétés situées sur la rue Édith-Serei dans le projet résidentiel Le Valencia.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

**Madame la conseillère Maria Calderone** remercie les citoyens de leur présence et tous les questions et commentaires sont bienvenus, toutefois, elle mentionne que le conseil d'arrondissement n'est pas le lieu pour exposer des demandes concernant d'autres instances décisionnelles qui ne relèvent pas de la Ville de Montréal. Elle tient à souligner l'importante contribution des femmes qui s'impliquent dans la communauté, tout spécialement dans le cadre de la Journée de la Femme qui se déroulera le 8 mars prochain. **Madame Calderone** termine son intervention en rappelant que le mois de mars est le *Mois de la prévention de la fraude* et qu'il est important d'apporter sécurité et soutien aux personnes âgées.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** remercie les citoyens de leur présence et de leur apport durant la période de questions et commentaires du public, ce qui permet d'obtenir une rétroaction sur la vie de quartier. Il se dit heureux d'apprendre que la Ville centrale a donné son aval pour le début du réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, projet longuement attendu par les citoyens de Rivière-des-Prairies. Par ailleurs, il souligne lui aussi la journée internationale de la femme et souhaite, à toutes les femmes de l'arrondissement, une très belle journée le 8 mars prochain.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** se joint à ses collègues pour souhaiter à toutes les femmes de l'arrondissement une très belle journée de la femme le 8 mars. Elle en profite également pour annoncer que, du 11 au 17 mars, se tiendra la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle sous le thème « Je te découvre, tu me ressembles ».

**Madame la conseillère Caroline Bourgeois** invite les citoyens à participer, le mercredi 14 mars 2012, à une consultation à l'hôtel de ville de Montréal sur le partage des pistes cyclables sur le réseau montréalais qui se tient dans le cadre des travaux de la Commission sur le transport et les travaux publics, sur laquelle elle a le plaisir de siéger. Elle en profite pour adresser ses félicitations **la mairesse madame Chantal Rouleau** pour sa nomination au conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec. En terminant, **madame Bourgeois** souligne, dans le cadre de la journée internationale de la femme, le chemin parcouru par les femmes au Québec en mentionnant le l'engagement de ces femmes pionnières et aussi de ces hommes qui ont fait valoir le droit à l'égalité des femmes, notamment en politique. Elle invite les citoyens à avoir une pensée pour les femmes, qui ailleurs dans le monde, luttent pour obtenir ces mêmes droits.

En terminant, **madame la mairesse Chantal Rouleau** souhaite à toutes une très belle journée internationale des femmes et en profite pour remercier toutes ces femmes pour leur travail et leurs compétences.

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé lors de la séance.

---

**CA12 30 03 0048**

**DÉPÔT - RAPPORT D'OBJECTIFS - ANNÉE 2012 - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'approuver les objectifs pour l'année 2012 du comité de circulation.

ADOPTÉ

12.01 1121155001

---

**CA12 30 03 0049**

**ADOPTION - DÉCLARATION VISANT LA RECONNAISSANCE DE LA CULTURE COMME LE QUATRIÈME PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CULTURE, ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL) ET SOUSCRIPTION AUX OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE**

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde »;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'*Agenda 21 de la culture* inspiré de l'*Agenda 21* du Sommet de la Terre de Rio de 1992;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté l'*Agenda 21 de la culture* en juin 2005;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté la *Politique de développement culturel – Montréal métropole culturelle* en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture*, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales. »;

ATTENDU QUE le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

ATTENDU QUE la Commission Culture de CGLU veille à la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture* et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

ATTENDU QUE les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville de Montréal) du *Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle* se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la Culture* au sein de la Commission Culture de CGLU »;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un *Agenda 21 de la culture* pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

ATTENDU QUE le Bureau exécutif de CGLU a adopté par déclaration que la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010 en appui aux travaux réalisés, notamment, par la Commission Culture, l'UNESCO et par Sommet mondial sur le développement durable;

ATTENDU QUE cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

ATTENDU QUE cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

ATTENDU QUE cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- le développement du secteur culturel en soi;
- la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal élabore actuellement un *Plan de développement urbain* qui dessinera l'avenir de Montréal;

ATTENDU QUE la perspective culturelle est incluse dans de la plupart des politiques publiques de la Ville de Montréal dont le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015* ainsi que dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* qui vise à mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'administration municipale;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au *Sommet de la Terre de Rio + 20* (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

ATTENDU QU'une véritable métropole culturelle doit s'incarner partout dans ses quartiers;

ATTENDU QUE la vitalité culturelle renforce l'attrait de Montréal et contribue, notamment, à une meilleure qualité de vie ainsi que le développement touristique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

ATTENDU QUE les arrondissements sont responsables des services de proximité, de portée locale, dont l'urbanisme, les bibliothèques, les maisons de la culture et lieux de diffusion du réseau Accès culture, le patrimoine, les parcs, le loisir, la pratique artistique amateur ainsi que le développement social et communautaire;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est engagé dans l'élaboration de projets de développement en matière de culture, de bibliothèques et de mise en valeur du patrimoine et qu'il vise la participation citoyenne et de partenaires pour leur réalisation ;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement adopte la Déclaration visant la reconnaissance de la culture comme le quatrième pilier du développement durable (développement social, économie, environnement et culture) et souscrive aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture.

ADOPTÉ

15.01 1123179002

---

**CA12 30 03 0050**

**MOTION - ÉVÉNEMENT UNE HEURE POUR LA TERRE 2012**

ATTENDU QUE le 31 mars 2012, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2012 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2011, plus de 4 000 villes réparties dans 88 pays, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'événement « Une heure pour la Terre 2012 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 31 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉ

15.02

---

**20.01 VACANT**

---

**CA12 30 03 0051**

**RATIFICATION - ENTENTE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - CONTRAT NUMÉRO 850816162 - PORTANT SUR LE DÉNEIGEMENT, LE DÉGLAÇAGE ET L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DES VOIES DE DESSERTE DE L'AUTOROUTE 25 ET BOULEVARDS MAURICE-DUPLESSIS, PERRAS, GOUIN ET HENRI-BOURASSA (DIRECTION OUEST) - AUTORISATION AU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT - SIGNATURE ENTENTE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE ratifier l'entente conclue avec le ministère des Transports du Québec pour le contrat numéro 850816162 portant sur le déneigement, le déglacage et l'enlèvement de la neige des voies de desserte de l'autoroute 25 et boulevards Maurice-Duplessis, Perras, Gouin et Henri-Bourassa (direction ouest) et d'autoriser le directeur d'arrondissement, monsieur Daniel Le Pape, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ladite entente.

ADOPTÉ

20.02 1112726010

---

**CA12 30 03 0052**

**APPROBATION - MODIFICATION - CONVENTION - ÉQUIPE R.D.P. - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE POUR 2012 - PROGRAMME JEUNESSE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la modification à la convention de partenariat avec Équipe R.D.P. se terminant le 31 décembre 2013 avec l'ajout du programme Jeunesse;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière additionnelle de 6 956 \$ pour l'année 2012 pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Jeunesse ainsi que l'ajustement de la contribution financière pour l'année 2013, selon les paramètres de calcul applicables par l'autorité municipale et des disponibilités budgétaires;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1104734006

---

**CA12 30 03 0053**

**APPROBATION - CONVENTION - ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR (FIDUCIAIRE) POUR 2012 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET « RÉUSSITE SCOLAIRE »**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement et l'organisme Action Secours Vie d'Espoir, établissant les modalités et conditions de versement d'un soutien financier se terminant le 31 décembre 2012;

D'octroyer, à cet effet, la contribution financière de 45 973 \$ non récurrente pour l'année 2012 à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir pour le projet Réussite scolaire pour l'année 2012;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.04 1124734003

---

**CA12 30 03 0054**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Maria Calderone

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 16 janvier 2012.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA12 30 03 0055**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> février 2012 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

---

**CA12 30 03 0056**

**AUTORISATION - DEMANDE DE VIREMENT DE CRÉDIT - BUDGET DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - FINANCEMENT - LOCATION - PLATEAUX SPORTIFS INTÉRIEURS - ASSOCIATION DE SOCCER DE POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la demande de virement de crédit de 7 000 \$ en provenance du budget des contributions financières afin de financer une partie de location de plateaux sportifs intérieurs pour l'Association de soccer de Pointe-aux-Trembles;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1121790001

---

**CA12 30 03 0057**

**ACCEPTATION - OFFRE DE SERVICE - VILLE CENTRE - MANDAT - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES - PROGRAMME D'IMPLANTATION DE LA TECHNOLOGIE RFID AINSI QUE DES ÉQUIPEMENTS DE LIBRE-SERVICE DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION DU LANCEMENT DU OU DES APPELS D'OFFRES**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la ville centre;

DE mandater la Division de la planification et du développement du réseau des bibliothèques, de la Direction associée – Bibliothèques pour réaliser, en collaboration avec l'arrondissement, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service dans les bibliothèques de l'arrondissement;

D'autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes pour ce faire.

ADOPTÉ

30.04 1123179001

---

**CA12 30 03 0058**

**AUTORISATION - DÉPENSE - RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2012 - EXECUTION DES TRAVAUX EN RÉGIE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 627 278,93 \$ pour la réalisation du « Programme de réfection routière 2012 » à être confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à faire exécuter ces travaux en régie par les employés de la Ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1120493001

---

**CA12 30 03 0059**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SODEC RDP-PAT-ME - CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT POUR L'ANNÉE 2012**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 500 \$ pour une contribution financière non récurrente dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat pour l'année 2012 dans le District Est de l'île de Montréal;

D'approuver le versement de 500 \$, à cet effet, à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1121155002

---

**CA12 30 03 0060**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Maria Calderone

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de janvier 2012 et en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 janvier 2012, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de janvier 2012 ainsi que du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de janvier 2012.

ADOPTÉ

30.07 1124230001

---

**CA12 30 03 0061**

**OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) JACQUES-CARTIER - DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION SUR LE PROJET DU QUARTIER 21**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 250 \$ pour une contribution financière non récurrente pour développer des outils de communications sur le projet du Quartier 21, réalisé à Pointe-aux-Trembles;

D'approuver le versement de 250 \$, à cet effet, au Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.08 1121155003

---

**CA12 30 03 0062**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-016**

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-Z01-016 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à agrandir la zone 104 à même la zone 218 et à autoriser la classe d'usages P.1 – institutions locales, une hauteur maximale de 4 étages et une hauteur maximale de 18 mètres dans la zone 104 ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1124564002

---

**CA12 30 03 0063**

**ADOPTION PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-016**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à agrandir la zone 104 à même la zone 218 et à autoriser la classe d'usages P.1 – Institutions locales, une hauteur maximale de quatre (4) étages et une hauteur maximale de 18 mètres dans la zone 104 » dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Que ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 mars 2012 à 18 h 30, au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

**Dissidence :** madame la conseillère Maria Calderone  
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

40.01 1124564002

---

**CA12 30 03 0064**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-74**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-74 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 12260, rue Sherbrooke Est aux fins des usages « véhicules automobiles (location, vente) et véhicules automobiles (réparation, entretien) dans le District de Pointe-aux-Trembles » correspondant au lot 1 979 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec l'ajout de la condition « m) » à l'article 6 :

« m) les portes de garage du bâtiment ne doivent pas être maintenues en position ouverte pendant les heures d'opération de l'atelier d'entretien et de réparation de véhicules automobiles afin d'éviter toute nuisance sonore au voisinage.».

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 mars 2012 à 18 h 30, au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1120826001

---

**CA12 30 03 0065**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO 73**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-73 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'ensemble immobilier de bâtiments commerciaux situés sur le côté est du boulevard Rodolphe-Forget entre le boulevard Perras et l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima et remplaçant la résolution sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation numéro PP-14 telle que modifiée par la résolution numéro PP-30 » prévu sur les lots 1 074 621, 1 074 654, 3 731 618, 3 731 619, 4 046 344, 4 046 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Que ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 21 mars 2012 à 18 h 30, au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1124564001

---

**CA12 30 03 0066**

**DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-71**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 relativement au projet de Résolution numéro PP-71 intitulée « Projet particulier visant à permettre le réaménagement du terrain et l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 7685, boulevard Maurice-Duplessis dans le district de Rivière-des-Prairies », sur le lot 1 058 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal .

ADOPTÉ

40.04

---

**CA12 30 03 0067**

**DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-72**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012 relativement au projet de Résolution numéro PP-72 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 96 unités d'habitation sur quatre (4) étages au 9199, boulevard Maurice-Duplessis dans le district de Rivière-des-Prairies », sur le lot projeté portant le numéro 4 976 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.05

---

**CA12 30 03 0068**

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION PP-71**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-71 intitulée « Projet particulier visant à permettre le réaménagement du terrain et l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 7685, boulevard Maurice-Duplessis dans le district de Rivière-des-Prairies », sur le lot 1 058 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.06 1113469024

---

**CA12 30 03 0069**

**ADOPTION AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-72**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modifications, le second projet de la Résolution numéro PP-72 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 96 unités d'habitation sur quatre (4) étages au 9199, boulevard Maurice-Duplessis, dans le district de La Pointe-aux-Prairies », sur le lot projeté portant le numéro 4 976 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.07 1113469041

---

**CA12 30 03 0070**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-015**

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de diviser le territoire en zones et de spécifier, pour chaque zone, les normes de zonage qui sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage numéroté RCA09-Z01;

CONSIDÉRANT l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 6 décembre 2011 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 7 février 2012 suite à la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 26 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-015 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) de manière à autoriser la classe d'usages « H.4 - Habitation multifamiliale » dans la zone 296 et abrogeant le règlement numéro 9545 ».

ADOPTÉ

40.08 1114564009

---

**CA12 30 03 0071**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30043-1**

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 février 2012;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA11-30043-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2012) (RCA11-30043) ».

ADOPTÉ

40.09 1111155016

---

**CA12 30 03 0072**

**DÉROGATIONS MINEURES - 12385, 55<sup>e</sup> AVENUE - LOT 3 197 178**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 février 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 433 (paragraphe 1) du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la marge de recul avant principale minimale prescrite pour le deuxième étage projeté d'un bâtiment unifamilial protégé par droits acquis situé au 12385, 55<sup>e</sup> Avenue, sur le lot 3 197 178 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout tel qu'illustré sur les plans et élévations préparés par l'architecte, monsieur Felice Vaccaro, en date du mois de novembre 2011, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 26 janvier 2012, à savoir :

- permettre une marge de recul avant principale minimale de 4,5 mètres, plutôt que de 6 mètres.

ADOPTÉ

40.10 1125270002

---

**CA12 30 03 0073**

**PIIA - 7555, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 février 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs aux enseignes du bâtiment commercial situé au 7555, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 2 385 360 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout tel que présenté sur les plans préparés par la firme *DAA – Daniel Arbour & Associés*, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 3 février 2012.

ADOPTÉ

40.11 1123469008

---

**CA12 30 03 0074**

**PIIA - 13160, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 février 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), et à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'aménagement du terrain d'un projet de réaménagement d'une propriété commerciale autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-60, située au 13160, boulevard Métropolitain Est à l'angle de la 32e Avenue et de la rue Cherrier, sur le lot projeté numéro 5 001 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le *plan d'aménagement (SP-07), l'élévation A-A' – B-B' et clôture type*, ainsi que la *planche des végétaux proposés* préparé par la firme *CIMA+*, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 1<sup>er</sup> février 2012.

ADOPTÉ

40.12 1123469009

---

**CA12 30 03 0075**

**PIIA - 14205, RUE NOTRE-DAME EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 février 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 161 de la section 23 applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à un projet de restauration d'un bâtiment culturel situé au 14205, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 455 681, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout tel que présenté sur les plans préparés par les architectes de la firme Rayside architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 30 janvier 2012.

Les matériaux et les couleurs utilisés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Mur rideau	« vitraux »	Alumico	verre transparent - Série 6175 HP et 6800 HP
Peinture	Coque de l'église	Sico	Blanche Murfill
Membrane bi-couche	Toiture	Soprema	Blanche Soprastar
Aluminium	Cadre des portes et fenêtres et du mur rideau	Alumico	Noir - série 4535 (fenêtres) Noir - Série 3020 (portes)

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.13 1123469007

---

#### CA12 30 03 0076

#### PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA06 30 11 0475 - 12235, RUE MARIE-ANNE-TISON

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 février 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé prévu au 12235, rue Marie-Anne-Tison, situé sur le lot 4 523 739, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel.

Le tout, tel que présenté sur la perspective estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 3 février 2012, sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, minute 2132, en date du 17 octobre 2011, de même que sur le plan d'aménagement, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 janvier 2012.

ADOPTÉ

40.14 1123469005

---

**CA12 30 03 0077**

**PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA06 30 11 0475 - 12239, RUE MARIE-ANNE-TISON**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 février 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Maria Calderone

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA06 30 11 0475 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 novembre 2006, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 57 de la section 7 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement du terrain pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé prévu au 12239, rue Marie-Anne-Tison, situé sur le lot 4 523 740, dans le secteur de développement résidentiel du Ruisseau Pinel.

Le tout, tel que présenté sur la perspective estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 3 février 2012, sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, minute 2132, en date du 17 octobre 2011, de même que sur le plan d'aménagement, soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 26 janvier 2012.

ADOPTÉ

40.15 1123469006

---

**CA12 30 03 0078**

**ENTÉRINEMENT - TITULARISATION EN VUE DE LA PERMANENCE - DEUX EMPLOYÉS COLS BLEUS**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de deux (2) employés auxiliaires cols bleus en vue de la permanence d'emploi, dans le cadre du remplacement de deux employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour les employés cols bleus portant les matricules suivants :

- 005379560 en qualité d'opérateur d'appareils motorisés C (fonction 599C) en date du 4 février 2012;
- 005432990 en qualité d'opérateur d'appareils motorisés C (fonction 599C) en date du 18 février 2012.

ADOPTÉ

50.01 1122700002

---

**CA12 30 03 0079**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 20 h 45

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2012.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement